



La Défense, le 21 mars 2024

Le SCPN a fait part de son opposition sur, l'opportunité de cette réforme, la conduite de la mission et s'opposera à la remise en cause du positionnement de la DCIS au sein de la DGPN.

Cher(e)s collègues,

Après avoir pris connaissance de la mission portant sur le projet de réorganisation de la fonction européenne et internationale du ministère de l'Intérieur, nous avons sondé nos collègues de la DCIS (tant en centrale que sur les postes d'ASI) et rencontré le préfet REGNAULT de la MOTHE, directeur des affaires européennes et internationales (DAEI) qui pilote la mission.

Rappelons qu'un tel projet a déjà donné lieu à un rapport rédigé par le Préfet COMET en 2023, dont les conclusions n'ont pas été communiquées. La lettre de mission de l'actuel projet n'a pas non plus été transmis aux principaux intéressés, qui ont appris *ex abrupto* son existence, le directeur de la DAEI étant accompagné dans sa démarche par l'IGA, l'IGPN et l'IGGN.

Un sentiment d'opacité s'ajoute donc à celui d'empressement à vouloir réformer une fonction qui a largement prouvé son efficacité. Cette volonté réformatrice à délais très contraints ne semble pas s'appuyer sur un diagnostic de défaillance du modèle actuel et interroge donc sur ses motivations.

Le pilotage de cette mission par le directeur de la DAEI qui est annoncée comme pouvant absorber une direction active de la Police Nationale, ne laisse pas de surprendre et adresse un très mauvais signal en termes d'objectivité et de ce que serait la nouvelle entité.

Si l'on peut concevoir que la stratégie de la mise en œuvre de la coopération internationale soit pilotée par une entité administrative du MIOM, il nous paraît inconcevable de sortir du corpus policier, la coopération opérationnelle et technique à une époque où les menaces criminelles constituent un continuum mondial, nécessitant un lien avec les polices du monde.

La DCIS, forte de son expertise et de son réseau, est essentiellement constituée de policiers qui parlent à d'autres policiers à l'international, c'est ce qui fait sa force et explique ses réussites.

Cette direction active fonctionne déjà avec un modèle intégré, rendant inopérant l'argumentaire que l'on nous a exposé pour motiver le projet de réorganisation.

Le SCPN considère donc que ce périmètre opérationnel et technique doit demeurer au sein de la DGPN, au risque d'éparpiller la coopération policière et ainsi nuire à son efficacité.

Nous avons bien conscience que le prestige lié à la thématique internationale peut motiver certaines velléités individuelles ou collectives, mais considérons inacceptable que celles-ci s'accomplissent au détriment des policières et policiers de la DCIS.

<< L'Histoire repasse les plats et ce sont rarement les meilleurs >> La fonction internationale a récemment été réorganisée, la DCIS sous sa forme actuelle datant d'à peine deux ans et la DAIE trois ans. Nous ne comprenons pas la nécessité de repenser le fonctionnement actuel, en l'absence d'un diagnostic complet et porté à la connaissance de toutes et tous, encore plus à une période où l'institution voit les réformes impactantes s'enchaîner à un rythme effréné.

Le SCPN a clairement fait part au préfet de son inquiétude et de son mécontentement quant à la forme et le fond qui président à cette préfiguration. Nous lui avons précisé :

- que nous souhaitons obtenir la transmission du rapport COMET ;
- qu'il nous semblait préjudiciable d'engager une réforme sans diagnostic préalable ;
- que nous demandons à ce que soit sanctuarisée la coopération technique et opérationnelle au sein d'une direction active relevant du DGPN ;
- que nous nous étonnions qu'une telle mission ne soit pas dirigée par les Inspections.

La coopération internationale policière et de sécurité, de l'avis de tous, est un pôle d'excellence du MIOM et de la DGPN.

Pourquoi prendre le risque de fragiliser un dispositif indispensable, qui s'est déjà réformé et qui fonctionne très bien ?

Le SCPN sera très attentif à l'évolution de la réflexion actuelle, qui mérite autre chose qu'une mission à marche forcée, manquant de transparence et dont la conclusion est écrite à l'avance.

Pour nous soutenir, nous rejoindre, ou renouveler votre cotisation si vous ne l'avez pas encore fait, vous pouvez cliquer sur le lien suivant : <https://le-scpn.fr/cotisations-en-ligne/> ou envoyer un chèque à l'ordre du SCPN, adressé à : SCPN - Tour Gambetta - Appt 163 - 1 et 2 Square Henri Régnauld - 92400 COURBEVOIE La Défense 6.

Bien sincèrement

Le secrétariat général

Secrétaire général

Frédéric LAUZE

01 49 67 02 40/41

06.76.64.60.31

frederic.lauze@le-scpn.fr

1er Secrétaire Général Adjoint

Michel CHABALLIER

01 49 67 02 42

06.11.50.27.45

michel.chaballier@le-scpn.fr

Secrétaires Généraux Adjoints

Anouck FOURMIGUE

Hanane BAKIOUI

David MOREIRA

Laura ABRAHAMI

Retrouvez le SCPN :

www.le-scpn.fr ou sur twitter @ScpnCommissaire

